



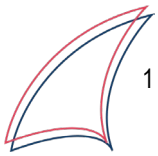
Club Nautique
de la
Marine
à Toulon

TOULON PROVENCE

Regatta
2025

22-25 MAY 2025

*56^{ème} Coupe de France du Yacht Club de France des 12 mJl
56th Yacht club de France French Cup 12mJl
Circuit européen Action4Europe des 2.4 mR*



AVIS DE COURSE / NOTICE OF RACE

AVIS DE COURSE / NOTICE OF RACE
Avenant 2 / Amendment 2

AUTORITE ORGANISATRICE : Le Club Nautique de la Marine de Toulon vous invite à participer à la Toulon Provence Regatta.

<https://ToulonProvenceRegatta.fr>

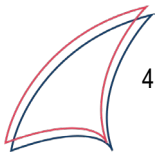
PREAMBULE		PREAMBLE :	
La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a). La mention (DP) dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.		The notation [NP] in a rule means that a boat cannot protest another boat for breaking this rule. This modifies RRS 60.1(a). The notation [DP] in a rule means that the French Sailing Federation (FFVoile) reminds us that sporting events are, above all, a place to exchange and share, open and accessible to all.	
ABREVIATIONS		ABREVIATIONS	
AO : Autorité Organisatrice AC : Avis de Course DP : Code de conduite IC : Instructions de Course NP : No Protest RCV : Règles de Course à la Voile		OA : Organizing Authority NOR : Notice of race DP : Code of conduct SI : Sailing Instructions NP : No Protest	
PREVENTION DES VIOLENCES ET INCIVILITES		PREVENTION OF VIOLENCE AND INCIVILITY	
La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants/es		The French Sailing Federation (FFVoile) reminds us that sporting events are, above all, a place to exchange and share, open and accessible to all. As such, competitors and their accompanying persons are requested to always behave courteously and respectfully, both on land and on water, regardless of the other participants' origin, gender, or sexual orientation.	
RÈGLES :		RULES	
	1		

AVIS DE COURSE / NOTICE OF RACE

<p>La régata sera régie par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En cas de conflit entre les langues, le texte français prévaudra. - Les règles telles que définies dans les RCV 2025- 2028 - Les règles de jauge concernées - Les prescriptions et règlements de la FFV - Les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones [en Annexe Prescriptions] 		<p>The regatta will be governed by:</p> <ul style="list-style-type: none"> -In case of conflict between languages, the French text shall prevail. -The rules as defined in the RRS 2025-2028. -The applicable class rules. -The prescriptions and regulations of the FFV. -The national prescriptions translated into English for non-French-speaking competitors [see Appendix Prescriptions].
SECURITE ET EQUIPEMENT :	2	SAFETY AND EQUIPMENT
<p>Autorisation de ne conserver à bord que les voiles utilisées pour les courses du jour. Les voiles supplémentaires doivent être stockées à proximité immédiate de la place à quai du bateau ou dans la zone de stockage indiquée par l'organisateur.</p> <p>Les bateaux doivent embarquer les équipements de sécurité conformément aux règles de navigation à moins de 6 nautique d'un abri. Cette règle ne s'applique pas aux voiliers de la classe 2.4mR.</p> <p>Cas particulier des 2.4mR : Règles complémentaires de sécurité et équipement pour la classe 2.4mR qui naviguera en catégorie basique à moins de deux miles d'un abri Chaque bateau sera équipé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'une pompe à main • d'un bout de remorquage flottant de plus de 9 mètres de longueur et de plus de 5 mm de diamètre <p>Chaque concurrent devra porter un gilet de sauvetage assurant le retournement, adapté à sa taille, d'un niveau de performance de 100 Newtons (NF EN ISO 12402-4) et muni d'un dispositif lumineux étanche ayant une autonomie d'au moins six heures (Cyalume, lampe flash, etc.) Application des règles de sécurité de la FFVoile pour les personnes en situation de handicap, conformément aux dispositions de l'Art A-322-3-4 du code du sport.</p> <p>Un des bateaux de sécurité présent sur le rond de régata des 2.4mR sera équipé d'une pompe électrique (mise à disposition par la classe 2.4mR).</p>	2.1	<p>Only sails used during the day's races may be kept on board. Extra sails must be stored near the boat's berth or in a designated storage area. Boats must carry safety equipment compliant with navigation within 6 miles of shelter. This rule does not apply to the 2.4mR class.</p> <p>Specific Case of 2.4mR Class: Additional safety and equipment rules for the 2.4mR class, which will compete in the category D and within two miles of a shelter. Each boat must be equipped with:</p> <ul style="list-style-type: none"> • A hand pump • A towing line of more than 9 meters in length and over 5 mm in diameter <p>Each competitor must wear a life jacket that ensures rollover, properly sized, with a performance level of 100 Newtons (NF EN ISO 12402-4), and equipped with a waterproof light with at least six hours of autonomy (e.g. Cyalume, flash lamp, etc.). The FFVoile safety rules for disabled participants, in accordance with Article A-322-3-4 of the Sports Code, apply.</p> <p>One of the safety boats on the 2.4mR race course will be equipped with an electric pump (provided by the 2.4mR class).</p>
MESURES	3	MEASUREMENT
<p>Tous les voiliers doivent détenir, ou avoir détenu, un certificat de jauge valide approuvé par leur classe. Si le bateau ne possède pas de certificat</p>		<p>All yachts must hold or have held a valid measurement certificate approved by their class. If a valid certificate is not available, the most recent certificate must not predate June 1 2020.</p>

AVIS DE COURSE / NOTICE OF RACE

valide, le certificat le plus récent ne doit pas être antérieur au 1er juin 2020.		
PUBLICITE	4	ADVERTISING
En application de la réglementation 20 de World Sailing (code de publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFV, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Les concurrents devront notamment arborer les pavillons publicitaires du ou des partenaires des organisateurs avant et après chaque course, une fois amarrés au port.		Under World Sailing Regulation 20 (Advertising Code), modified by FFVoile's advertising regulations, boats may be required to display advertising chosen and supplied by the organizing authority. Competitors must display advertising flags for the organizers' partners before and after each race while moored.
ADMISSIBILITE	5	ELIGIBILITY
La participation à la « Toulon Provence Regatta 2025 » est ouverte aux bateaux jaugés dans les classes métriques et universelles ou aux Yachts Classiques Remarquables (avec ou sans certificat de jauge). Les propriétaires de Yachts Classiques Remarquables auront la possibilité de faire partager la beauté de leur bateau auprès du grand public, en transmettant son histoire et ses anecdotes tout en naviguant la journée sur des parcours côtiers en temps réel avec d'autres unités. Pour être en adéquation avec notre événement, celui-ci devra, en tant que yacht classique, prétendre à être remarquable. Suivant ces critères et le nombre de candidats, nous risquons de refuser des inscriptions.	5.1	The <i>Toulon Provence Regatta 2025</i> is open to boats rated in the following categories: Participation in the "Toulon Provence Regatta 2025" is open to boats rated under the Metric and Universal rules, as well as Remarkable Classic Yachts (with or without a rating certificate). Owners of Remarkable Classic Yachts will have the opportunity to share the beauty of their vessel with the public by recounting its history and anecdotes while sailing in real-time on coastal courses alongside other yachts. To align with the spirit of our event, each classic yacht must qualify as remarkable. Based on these criteria and the number of applicants, we may have to decline some entries.
Les concurrents résidant en France doivent fournir, au moment de leur inscription : <ul style="list-style-type: none"> - Une licence FFVoile « compétition » valide - L'autorisation de port de publicité si nécessaire - Le certificat de jauge en cours de validité - Pour les concurrents mineurs : une autorisation parentale avec désignation du responsable légal. 	5.2	Requirements for French competitors at registration: <ul style="list-style-type: none"> - A valid French Sailing Federation "competition" license. - Advertising permit, if applicable. - Current measurement certificate. - For minors: parental consent and designation of a legal guardian.
Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) non licenciés FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription : <ul style="list-style-type: none"> - un justificatif de leur appartenance à une autorité nationale membre de World Sailing - justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 2 millions d'euros. Dans le cas contraire, et conformément aux prescriptions de la FFVoile, chaque équipier se doit de prendre une licence FFVoile annuelle ou temporaire. - - une autorisation parentale pour les mineurs. 	5.3	Requirements for foreign competitors: <ul style="list-style-type: none"> - Proof of membership in a national authority affiliated with World Sailing. - Proof of valid liability insurance with a minimum coverage of €2 million. Otherwise, each crew member must obtain a temporary or annual FFVoile license. - Parental consent for minors.
INSCRIPTION EN LIGNE ET FRAIS DE PARTICIPATION :	6	ONLINE REGISTRATION AND PARTICIPATION FEES



AVIS DE COURSE / NOTICE OF RACE

<p>Les dossiers d'inscription complets (certificat de jauge, licences, liste d'équipage et règlement) devront parvenir à l'organisation, avant le 25 avril 2025, par inscription en ligne sur le site : INSCRIPTION ICI sous NVI (lien internet vers le site d'inscription)</p> <p>Cas particulier des 2.4 mR : Les bateaux participant au Circuit Action4Europe 2.4 doivent s'inscrire sous NVI en choisissant « Circuit Action4Europe 2.4».</p> <p>Cas particulier des 12MJI : Les bateaux participant à la 56^{ème} Coupe de France doivent s'inscrire sous NVI en choisissant « Coupe de France 12MJI ». Les frais d'inscription sont définis comme suit :</p> <p>Classe 2.4mR</p> <ul style="list-style-type: none"> Frais d'inscription : incluant pour le skipper uniquement : les petits déjeuners (22 au 25/05), la soirée d'accueil (jeudi 22/11), la soirée de gala (vendredi 23/05) et la soirée des équipages (samedi 24/05). Réalisées par le personnel habilité du club, les opérations de mise à l'eau/à terre et de mâtage/démâtage sont prévues sur le site du CNMT (plan en annexe) : mise à l'eau et mâtage : mercredi 21 après-midi et jeudi 22 journée (horaires à préciser ultérieurement) mise à terre et démâtage : dimanche 25 dans un créneau de 6 heures après le retour de la dernière régata, lundi 26 jusqu'à 12h00. <p>Les remorques ou les camions pourront être stockés sur des parkings du CNMT.</p> <p>Autres classes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Frais d'inscription : incluant pour les membres d'équipages les petits déjeuners (22 au 25/05), la soirée d'accueil (jeudi 22/11), la soirée des équipages (samedi 24/05) et une invitation pour une à deux personnes (suivant nombre de bateaux inscrits au total) à la soirée de gala du vendredi 23/05. Frais de mise à l'eau ou de mise à terre, mâtage/démâtage : non inclus (possibilité sur demande avant le 30 avril 2025, par mail à l'adresse info@12medevents.fr) Les remorques ou les camions sont à stocker sur des parkings qui seront précisés par l'organisateur. 		<p>A complete registration file (measurement certificate, licenses, crew list, and payment) must be submitted to the organizer before April 25 2025, via the event's online portal link : REGISTER HERE under NVI (link to the registration site)</p> <p>Special case for the 2.4 mR: Boats participating in the European Championship must register with NVI by choosing "European Championship 2.4 mR".</p> <p>Special case for the 12MJI: Boats participating in the 56th Coupe de France must register in NVI by choosing "Coupe de France 12MJI". The registration fees are as follows:</p> <p>Class 2.4mR Class</p> <ul style="list-style-type: none"> Registration fee: includes breakfast for skippers only (from May 22 to 25), the Welcome Evening (Thursday, May 22), Gala evening (Friday, May 23), and crew evening (Saturday, May 24). Launch and rigging services are scheduled at the CNMT site (see attached map): Launch and rigging: Wednesday, May 21 afternoon and Thursday, May 22 all day (times to be confirmed later) Haul-out and de-rigging: Sunday, May 25 (within a 6-hour window after return of last race) and Monday, May 26 until 12:00 PM. <p>Trailers and trucks may be stored in designated CNMT parking areas.</p> <p>Other Classes:</p> <ul style="list-style-type: none"> Registration fee includes breakfast for members (from May 22 to 25), the Welcome Evening (Thursday, May 22), the crew evening (Saturday, May 24) and 1 or 2 invitations for the gala evening depending on total number of registrations (Friday, May 23). Launch or haul-out fee, rigging or de-rigging fee: not included (possibility on request by email info@12medevents.fr, no later than April, 30) Trailers and trucks must be parked in parking areas designated by the organizer.
DROITS A PAYER	7	ENTRÉE FEES
Les droits à payer sont de :	7.1	Entry Fees are:

AVIS DE COURSE / NOTICE OF RACE

Longueur /Length Min-Max		Droits d'entrée/Entry Fee	
Yachts < 4,99m LHT/LOA	95 €	Yachts < 4,99m LHT/LOA	95 €
Yachts 5m LHT to 15,99m LHT/LOA	200 €	Yachts 5m LHT to 15,99m LHT/LOA	200 €
Yachts 16m LHT to 22,99 LHT/LOA	300 €	Yachts 16m LHT to 22,99 LHT/LOA	300 €
Yachts >23 m LHT/LOA	400 €	Yachts >23 m LHT/LOA	400 €
Semi-rigide / tender	200 €	Semi-rigid/ Tender	200 €
Équipier complémentaire	50 €	Extra crew	50 €

<p>Il faut ajouter à cela une participation obligatoire de 50 € par équipier.</p> <p>Les « social events » sont réservés aux équipiers inscrits au départ sous NVI. S'il y a du turnover, il faudra payer des droits d'« équipier complémentaire » (défraiement des polos, etc...).</p> <p>Système de tracking en temps réel : Une caution de 250 euros (par chèque, espèce ou carte bancaire) sera demandée à l'inscription pour chaque voilier. Les balises seront récupérées au retour à quai à l'issue de la dernière manche du dimanche, et les cautions seront restituées. Toutes inscriptions au-delà du 25 avril 2025 donnera lieu à une majoration de 15% des frais de participation. L'annulation d'une inscription après le 25 avril 2025 entraînera la retenue d'une somme de 250 € pour frais de dossier.</p>	<p>7.2</p> <p>In addition, there will be a mandatory contribution of €50 per crew member.</p> <p>Social events are reserved for crew members registered at the start under NVI. If there is crew rotation, an "additional crew member" fee will need to be paid (to cover costs such as polo shirts, etc.).</p> <p>Real-Time Tracking System: A deposit of €250 (by check, cash, or credit card) will be required for each boat upon registration. The trackers will be retrieved at the end of the last race on Sunday, and the deposits will be refunded. Any registrations received after April 25, 2025, will be subject to a 15% surcharge on participation fees. Cancellations after April 25, 2025, will incur a €250 administrative fee.</p>
---	---

PROGRAMME		8	SCHEDULE	
Mercredi 21 mai 13h-17h	Ouverture de la chaîne des inscriptions	8.1	Wednesday 21 May 1 p.m.–5 p.m.	Registration desk open.
Jeudi 22 mai 8h-17h 11h 18h	Ouverture de la chaîne des inscriptions Manches d'entraînements en rade des Vignettes Soirée d'ouverture (Carré du Port)		Thursday 22 May 8 a.m. - 5 p.m. 11 a.m. 6 p.m.	Registration continues Training races in the Rade des Vignettes Welcome evening (Carré du port)
Vendredi 23 mai 9 h30 11h 19h	Briefing skipper Mise a disposition Soirée de Gala		Friday May 23 9:30 a.m. 11 a.m. 7 p.m.	Skippers' briefing, First warning signal Gala evening

AVIS DE COURSE / NOTICE OF RACE

Samedi 24 mai 9h30 11h 19h	Briefing skipper Mise à disposition Soirée des équipages		Saturday 24 May 9:30 a.m. 11 a.m. 7 p.m.	Skippers' briefing First warning signal Skippers evening
Dimanche 25 mai 8h30 10h 15h30	Briefing skipper Mise à disposition Remise des prix et cocktail de clôture		Sunday 25 May 8:30 a.m. 10 a.m. 3:30 p.m.	Skippers' briefing First warning signal, Prize-giving ceremony followed by cocktail
Le dimanche 25 mai 2025	Aucun signal d'avertissement ne pourra être envoyé après 13h30.		Sunday May 25	no warning signal after 1:30 p.m.
<p>Toutes les activités à terre sont gratuites et chaque bateau sera dans l'obligation d'être ouvert au public (uniquement le pont) pendant au moins une heure chaque soir (ces visites seront organisées en avance. Une procédure de visite sera établie en amont pour chaque bateau). Chaque propriétaire devra produire un résumé de l'histoire de son voilier. Celui-ci sera affiché par nos soins devant chaque bateau. Nota : selon l'engagement des partenaires, certaines manifestations et activités peuvent être modifiées.</p>		8.2	<p>Social events are free, and all boats must be open to the public (only the deck) for at least 1 hour every evening. Visits will be organized in advance and a visit procedure will be put in place for each boat). Each owner will provide a short history of his boat in order for the organizer to post it at the stern of the boat. Nota : depending on the commitment of the partners, some social events may be modified</p>	
INSTRUCTIONS DE COURSE :		9	SAILING INSTRUCTIONS	
Les instructions de course seront remises aux concurrents, uniquement par voie dématérialisées après validation des dossiers d'inscriptions au plus tard le jeudi 22 mai 2025.			Sailing instructions will be provided only in digital format upon registration validation, no later than May 22 2025.	
PARCOURS :		10	COURSES	
Seuls les bateaux jaugés (à jour de leur certificat de jauge et de leur cotisation de classe s'il y a) effectueront des parcours construits (banane) ou des parcours côtiers, selon leur choix (sauf Coupe de France et circuit Action4Europe). Les bateaux non jaugés et les Yachts Classiques Remarquables feront obligatoirement des parcours côtiers. Ces parcours seront définis en annexe des Instructions de Course.			Only rated boats (with a valid rating certificate and up-to-date class membership, if applicable) will achieve either windward-leeward or coastal courses, according to their choice (except Coupe de France and Action4Europe circuit). Non-rated boats and Remarkable Classic Yachts will exclusively sail coastal courses. These courses will be detailed in the Sailing Instructions annex.	
SYSTÈME DE PÉNALITÉ :		11	PENALTY SYSTEM	
La règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.			RRS 44.1 is modified: the two-turn penalty is replaced by a one-turn penalty.	
CLASSEMENT :		12	SCORING	
Le système de calcul sera : Temps réel. Le score d'un bateau sera établi sur un système de point. Le classement sera effectué sur le nombre de courses validées à l'exclusion de la moins favorable si 4 courses ou plus ont été validées. L'épreuve sera validée à partir de 2 courses.		12.1	<p>Real-time scoring will apply. A boat's score will exclude its worst performance if four or more races are completed. At least two races are required for the event to be valid.</p>	



AVIS DE COURSE / NOTICE OF RACE

<p>Des regroupements de classe se feront si le nombre de participants est inférieure à 3 bateaux. 3 courses sont programmées pour chaque journée de course. Le Comité de course se réserve le droit de programmer une course supplémentaire si les conditions météorologiques le permettent.</p>	12.2	<p>If the number of participants in each class is less than 3, some classes will be mixed. 3 races are scheduled per day, with the Race Committee's option of an additional race weather conditions permitting.</p>
CHEF DE BORD :	13	SKIPPER
<p>Le Chef de bord est le responsable de l'équipage en mer. Il lui appartient également de veiller à la bonne tenue de son équipage à terre. Son nom est précisé dans la liste d'équipage remise au moment de l'inscription en ligne. <i>Rappel de la loi Française : « Le Chef de bord est capitaine de navire au sens du droit maritime. Il en a l'entière responsabilité ainsi que de son équipage. Il s'assure que le navire et tous ses équipements requis sont en bon état, que l'équipage a la connaissance et l'aptitude nécessaire pour en assumer la manœuvre et l'utilisation. Il lui appartient de ne pas prendre le départ ou de gagner un abri au cas où les circonstances seraient de nature à mettre en danger son navire et son équipage »</i></p>		<p>The skipper is responsible for the crew both onshore and at sea. French law designates the skipper as the ship's captain, with full responsibility for the vessel and crew. <i>Reminder of French law: "The Captain is the ship's master under maritime law. He has full responsibility for the vessel and its crew. He ensures that the ship and all required equipment is in good condition, and that the crew has the necessary knowledge and ability to maneuver and operate it. It is his duty to refrain from departing or to seek shelter if circumstances are such that they could endanger the ship and its crew."</i></p>
DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ :	14	DISCLAIMER OF LIABILITY
<p>Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques, la décision de participer ou non à une course ou de rester en course relève de leurs propres responsabilités. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata. La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.</p>		<p>Competitors participate in the regatta entirely at their own risk. The decision to participate in a race or to remain in the race is their own responsibility. The organizing authority will not accept any liability for material damage, injury, or death in connection with the regatta, whether before, during, or after the event. RVC 3 states: "The decision of a boat to participate in a race or to remain in the race is solely its responsibility." By participating in this event, each competitor accepts and acknowledges that sailing is a potentially dangerous activity with inherent risks. These risks include strong winds, rough seas, sudden changes in weather conditions, equipment failure, errors in boat handling, poor navigation by other boats, loss of balance on an unstable surface, and fatigue, which can increase the risk of injury. The risk of material and/or bodily harm is therefore inherent in the sport of sailing.</p>
LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU :	15	HAUL-OUT RESTRICTIONS
<p>[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course. Cette règle ne concerne pas la classe 2.4mR.</p>		<p>[DP] [NP] Boats must not be hauled out during the regatta without prior written approval, except for the 2.4mR class.</p>
PLACES DE PORT :	16	BERTHING

AVIS DE COURSE / NOTICE OF RACE

<p>Pour les bateaux participant à l'épreuve, les redevances d'amarrage dans le port de Toulon du 20 mai 8h au 26 mai 2025 12h sont comprises dans les frais de participation. [DP] [NP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le port de Toulon. Les bateaux annonceront leur date et horaire prévus d'arrivée ainsi que la présence d'un bateau accompagnateur avant le 25 avril 2025 à l'adresse regatta@toulonprovenceregatta.fr .</p> <p>Ceux qui souhaitent rester en dehors de ces dates sont priés d'en faire la demande le plus rapidement possible par mail au ddtm-toulonport@var.gouv.fr et vieilledarse@maribaytoulon.com, copie à l'organisation pour permettre le suivi du dossier regatta@toulonprovenceregatta.fr .</p>		<p>Berthing fees in Toulon harbor from May 20, 8 a.m., to May 26, 12 p.m., are included in the entry fees. Boats must notify the organizers of arrival times and support boats by April 25, 2025 at regatta@toulonprovenceregatta.fr .</p> <p>Boats who have accompanying vessels and or wish to arrive out of the event dates must send a request asap to ddtm-toulonport@var.gouv.fr and vieilledarse@maribaytoulon.com, cc: regatta@toulonprovenceregatta.fr</p>
LOGISTIQUE ET HEBERGEMENTS	17	LOGISTICS
<p>Une liste d'hébergement est proposée sur notre site internet (Notice of accommodation)</p> <p><u>Logistique : Cas particulier des voiliers 2.4 mR :</u> Les participants en classe 2.4 mR auront un badge numéroté et personnel pour l'accès aux infrastructures du CNMT pour faciliter la mise à l'eau et le stationnement des remorques. Un espace dédié sera mis à leur disposition pour le stockage des équipements. Il est nécessaire que les équipages prévoient des défenses permettant une éventuelle mise à couple dans le cadre de leur amarrage au sein du CNMT. Une potence avec chaise est disponible sur place au CNMT pour assister les skippers à mobilité réduite, garantissant ainsi un embarquement/débarquement sécurisé et adapté (voir plan en annexe).</p>		<p>A list of accommodation is proposed on our web site. (Notice of accommodation)</p> <p><u>Logistics: Specific Case for 2.4mR Class Boats:</u> Participants in the 2.4mR class will be given a numbered personal badge to access CNMT facilities, facilitating boat launch and trailer parking. A dedicated space will be provided for equipment storage. It is necessary for crews to bring fenders for potential side-by-side docking at CNMT. A hoist with a chair is available at CNMT to assist skippers with reduced mobility, ensuring safe and adapted embarkation/disembarkation (see attached map).</p>
COMMUNICATIONS RADIO DP – NP :	18	COMMUNICATIONS RADIO DP - NP
<p>A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.</p>		<p>Except in emergencies, boats must not transmit or receive any private data while racing.</p>
DROITS À L'IMAGE :	19	IMAGE AND DATA RIGHTS
<p>Utilisation des données personnelles des participants : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication. Conformément au Règlement</p>		<p>By participating in this competition, the competitor and their legal representative's consent to and authorize the organizing authority to use and store their personal data free of charge. This data may be published. In accordance with the General Data Protection Regulation (GDPR), any competitor who has provided personal data can exercise their right to</p>

AVIS DE COURSE / NOTICE OF RACE

<p>Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant info@12medevents.fr</p>		<p>access their data, have it rectified, and, depending on the circumstances, request its deletion, limitation, or opposition by contacting info@12medevents.fr</p>
<p>Informations complémentaires Club Nautique de la marine de Toulon Quai de la consigne 83000 Toulon Mail : info@12medevents.fr</p>		<p>For further information please contact: Club Nautique de la marine de Toulon Quai de la consigne 83000 Toulon Mail : info@12medevents.fr</p>

AVIS DE COURSE / NOTICE OF RACE

TOULON PROVENCE



www.ToulonProvenceRegatta.fr